

Durée

3.5 heures (1/2 journée)

Personnes concernées

Tout public intervenant en zone ATEX Type de formation: Présentiel

Pré requis

- * Maîtriser la langue française
- * *L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies.*

Objectifs

- * Connaître les obligations des entreprises utilisatrices et extérieures face aux directives ATEX .
- * Identifier les zones ATEX.
- * Intervenir en sécurité en zone ATEX.

Méthode pédagogique

- * Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.
- * Echange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques notamment dans le cadre de l'interactivité.
- * Mise en situation à travers des cas concrets vécus par les stagiaires.

Moyens pédagogiques

- * Vidéo projecteur,
- * Equipements de démonstration comprenant :
 - * marteau en bronze,
 - * catalogue de matériel ATEX,
 - * balise explosimètre et vêtement antistatique (combinaison, chaussures...)
- * Remise de document regroupant l'ensemble de la formation.

La formation est assurée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Parcours pédagogique

1. Préambule

Présentation des objectifs de la formation.

Présentation du programme de la formation et de l'organisation pratique de la formation.

Tour de table et retour d'expérience.

2. Généralités.

Présentation du contexte.

Définition de l'ATEX.

Directives 99/92/CE et 94/9/CE.

Cas d'explosions industrielles.

3. Les atmosphères explosives.

Définition de l'effet de souffle.

Les températures de point éclair, d'auto inflammation.

Le triangle du feu.

L'hexagone de l'explosion.

Les plages d'explosivité.

Les mécanismes de l'explosion (gaz et poussières).

La L.I.E (limite inférieure d'explosivité).

La L.S.E (limite supérieure d'explosivité).

Les E.M.I (énergie minimale d'inflammation).

4. Exigences des Directives Européennes 99/92/CE et 94/9/CE.

Obligations de l'employeur.

Evaluation des risques d'explosion.

Document relatif à la protection contre les explosions (D.R.P.E).

Classification des zones.

Le marquage du matériel.

La signalisation sur le terrain.

Les mesures organisationnelles (instructions, consignes, équipements...)

5. Evaluation des connaissances et du savoir-faire.

- questionnaire de type QCM (10 questions) portant sur l'ensemble du thème. (pas de questions éliminatoires)

- correction collective et reprise en commun des thèmes n'ayant pas été assimilés.

Attestation de formation délivrée en fin de formation.